

1^{ère} commission n° 2

Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

Modification du tableau des emplois - Fonction Publique Territoriale

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la modification du tableau des emplois pour la Fonction Publique Territoriale.

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction publique prévoit que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] ».

La délibération du 24 mars 2025, présente l'ensemble des postes du tableau des emplois de la collectivité pour la Fonction Publique Territoriale. Le tableau mentionne désormais les intitulés des emplois, les filières de référence, les cadres d'emplois et les grades correspondants à temps complet ou temps non complet, en matérialisant la numérotation des différents postes répertoriés.

Il convient dès lors de modifier le tableau des emplois pour tenir compte des évolutions ci-dessous :

1. LA MODIFICATION LIÉE AU DÉROULEMENT DES CARRIÈRES

Dans le cadre de l'évolution professionnelle, un agent titulaire sur un poste correspondant au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs a sollicité son intégration dans le cadre d'emplois des attachés. Les missions correspondent aux missions prévues dans ce nouveau cadre d'emplois.

Aussi, il convient de modifier ce poste :

Situation actuelle

Numéro de poste	Libellé de l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi
PT_02410	Permanent syndical	Médico-sociale	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif de classe exceptionnel

Situation nouvelle

Numéro de poste	Libellé de l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi
PT_02410	Permanent syndical	Administrative	A	Attaché	Attaché Attaché principal

2. LA MODIFICATION LIÉE AU RECRUTEMENT

Le processus de recrutement nous conduit à faire évoluer le grade de l'emploi prévu initialement compte tenu de la nouvelle organisation des missions du service.

Aussi, il convient de modifier le poste ci-dessous :

Situation actuelle

Numéro de poste	Libellé de l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi
PT_00431	Médecin de santé au travail	Médico-sociale	A	Médecin	Médecin territorial

Situation nouvelle

Numéro de poste	Libellé de l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi
PT_00431	Infirmière en santé au travail	Médico-sociale	A	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier en soins généraux

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

- la modification du tableau des emplois suite au déroulé de carrière,
- la modification du tableau des emplois dans le cadre du processus de recrutement. En l'absence de titulaires et conformément à l'article L.332-14 (FPT) du Code Général de la Fonction Publique, la collectivité peut recruter des agents contractuels justifiant d'un diplôme et/ou d'une expérience professionnelle, de compétences et d'un niveau d'expertise requis pour ces postes.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre